

# Lège Cap-Ferret – Levée des restrictions

Suite aux annonces gouvernementales, la municipalité de Lège-Cap Ferret déploie une première série de mesures de levées des restrictions, applicables à compter du mercredi 19 mai 2021. Ce dispositif vise à maintenir la qualité et la proximité des services tout en assurant la sécurité sanitaire. Il est susceptible d'évoluer lorsque le décret d'application sera paru.

REOUVERTURES ET REPRISE DES ACTIVITES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – Skatepark, Aires de jeux, Citystade : réouverture à compter du 19 mai – Marchés municipaux : réouvertures des marches extérieurs pour l'ensemble des commerces avec jauge de 4 m<sup>2</sup> par personne à compter du 19 mai matin – Phare du Cap Ferret : réouverture à compter du jeudi 20 mai matin

PRATIQUES SPORTIVES Les pratiques sportives associatives sont à nouveau autorisées dans les conditions suivantes ; – La reprise du public mineur en extérieur et intérieur avec contact dans le respect des protocoles. – La reprise du public majeur uniquement en extérieur sans contact dans le respect des protocoles. – La jauge concernant une pratique encadrée dans les différents ERP est illimitée.

LES PRATIQUES CULTURELLES – L'école municipale de musique reprend les enseignements en présentiel pour l'ensemble des cours – L'école municipale de danse reprend les enseignements en intérieur pour les mineurs et en extérieur pour les majeurs L'ensemble de ces activités est soumis au respect des consignes générales : – Rassemblements limités à 10 personnes sur l'espace public – Respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires – Couvre feu à 21 h Les textes officiels étant en attente de publication, des précisions restent à

apporter sur les autres activités à compter du 19 mai, et sur les mesures applicables à compter du 9 juin

VACCINATION ET PREVENTION La Ville soutient le centre de vaccination d'Arès, en apportant des moyens humains et financiers. Ce centre vaccine actuellement plus de 400 personnes par jour. Elle travaille actuellement avec l'ARS pour organiser des tests antigéniques sur différents endroits du territoire. La première séance aura lieu lundi 24 mai à la Forestière, au Cap Ferret.